

OBJET DE L'ENQUÊTE

Modification du Plan local d'urbanisme = objectifs principaux = offrir une plus grande place à l'environnement, repenser les règles de stationnement, mettre le PLU en compatibilité avec le SCOT et procéder au classement de la parcelle A986 en zone UC.

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 38/2025 en date du 13 mai 2025
de : Monsieur le Maire de Spéracèdes
de :

☐ (1)
☐ (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Alain CANOLLE

Président de la

commission d'enquête : M

Membres titulaires :

qualité
qualité
qualité
qualité
qualité

Membres suppléants :

qualité
qualité
qualité
qualité

Durée de l'enquête :

Date d'ouverture : 28 mai 2025 Date de clôture : 26 juin 2025

Siège de l'enquête : Mairie de Spéracèdes

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête : Mairie de Spéracèdes - Salle des Mariages - Présence du commissaire enquêteur :
le 28/05/2025, le 12/06/2025, le 26/06/2025
de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : 21 feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le 28/05/2025	de 10 heures	à 12 heures
le 28/05/2025	de 13 heures 30	à 16 heures 30
le 12/06/2025	de 10 heures	à 12 heures
le 12/06/2025	de 13 heures 30	à 16 heures 30
le 26/06/2025	de 10 heures	à 12 heures

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

à (2) 26/06/2025	de 13 heures 30	à 16 heures 30
le	de	à
le	de	à
le	de	à
le	de	à
le	de	à

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de ...).

(3) Rayer la mention inutile.

Alain CANOLLE
Commissaire enquêteur

Tr : 1

À partir de Florence PINTUS <florence.pintus@orange.fr>
Date Jeu 26/06/2025 09:29
À Régine CANDILLON <rcandillon@speracedes.fr>

1 pièce jointe (87 Ko)
FPINTUS MDC1 PLU SPERACEDES.pdf,

Bj Régine

Ma contribution personnelle
À joindre au registre
Merci
Florence

Envoyé depuis l'application webmail Orange

Mail transféré

Le 26/06/2025 à 08h44, florence.pintus@orange.fr a écrit :

Remise du Jeudi 26 Juin 2025 et
clôture de l'opération.

8^h50 :
FORLIN Michel
15 ch ST ANTOINE
SPERACEDES

Remise du document du collectif ST ANTOINE
en mains propres à M. le commissaire enquêteur

Pour le collectif ST ANTOINE
Michel Forlin

14^h30 Mme. Olivier. Remise de docum. Art et Pnf.
le 16.6.2025 dem. Jager.
- Piene CLASSE Paysagiste dplg
11 Bd General Delfino 06300 NICE.
Nembre de la corps 06.

- Le scisti Art et Pnf. remet un dossier présentant
son inquiétude quant à l'évolution du zonage, à
l'appui de son projet patrimonial, économique et
naturel pour le domaine St Mandé.

Antoine PETITJEAN architecte urbaniste
Ancier, 24 rue de Hg peironière 75010 PARIS

Spéracèdes le 26 juin 2025

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens de prendre connaissance du projet de modification de PLU de la commune de Spéracèdes en particulier le sous zonage de la zone N qui passe en zone NP. Ce zonage est impossible pour notre activité, nous pensons donc qu'il relève d'une **erreur manifeste d'appréciation** et soumettons ce courrier pour argumenter cette analyse.

Je suis le dirigeant de la société Art et Parfum, située dans le nord de la commune de Spéracèdes au 1650 Route de Saint-Vallier, sur la route départementale entre Cabris et Saint-Vallier.

Parmi ses traits distinctifs et pour contextualiser son ancrage territorial :

- Cette société est implantée sur la commune depuis presque 80 ans. Son activité est la création et la production de parfum.
- Les bâtiments ont entre autres une destination industrielle de fabrication de parfum, accueillant laboratoire, bureau et habitation
- C'est un acteur économique incontournable de ce secteur de la parfumerie.
- Elle est connue à l'international pour ses savoirs faire dans l'art de créer les parfums, les plus grands parfums ont été créés dans ce lieu pour différentes marques Christian Dior, Rochas Hermès ...
- Elle représente aujourd'hui 64 parfumeurs dans le monde entier.
- Elle est connue pour ses recherches fondamentales avec la Fondation Roudnitska qui a son siège administratif à cette adresse. Plus de 60 thèses ont été financées depuis 1978.
- Il y a 10 salariés dans cette entreprise.
- Cette société est une des seules de la commune de Spéracèdes.
- Elle participe à la vie économique de la commune et des communes limitrophes puisqu'elle reçoit beaucoup de clients et de fournisseurs, elle est en cela un acteur important du territoire.
- Elle a reçu pendant 10 ans tous les ambassadeurs venus à Grasse dans le cadre de la démarche Unesco et de reconnaissance des savoir-faire.

L'entreprise est dynamique, ancrée dans son territoire tout en participant à sa renommée à l'international. Elle crée de la richesse et de l'emploi depuis son site actuel, qui est celui de son implantation historique par Edmond Roudnitska au sortir de la seconde guerre-mondiale. Ce site, patrimonial, compte la villa du créateur et les bâtiments successivement réalisés qui ont progressivement permis de structurer notre activité créative et économique. En tant que production à haute valeur ajoutée culturelle, notre activité est indissociable de ce site remarquable dont nous préservons l'intégrité architecturale et surtout paysagère.

D'un point de vue urbanisme :

- Cette société est située dans une zone classée dans le PLU en Zone rouge (feu de forêt) et zone N. L'emprise parcellaire intègre un espace boisé classé sur ses limites Nord et Sud.
- Dans l'actuel dossier de modification du PLU, une sous-catégorie de la zone N apparaît : elle devient zone NP. Cette zone NP exclue de fait toute activité économique, ce qui signifierait pour notre société l'impossibilité à court terme d'engager des travaux d'aménagements nécessaires afin de respecter des réglementations sociales et environnementales en vigueur...



Art & Parfum

1650, route de St Vallier
06530 SPERACEDES

ART & PARFUM SARL Siège social : 1650 Avenue de Saint-Vallier - 06530 SPERACEDES
Société à responsabilité limitée au capital de 320 025 Euros RCS Grasse B 439 033 705 Siret : FR 13 439 033 705 00013

15^h20 : 26 juin 2025
Frank Mazoyer Lagrange
Carnier attaché

Carnier 26 juin 2025

Véronique Mazoyer Lagrange
Frank Mazoyer Lagrange, secrétaire suppléant de l'association ASPIC.
« La Madonette »
660, route de Grasse
06530 SPERACEDES.

Nous notons que sur notre propriété les parcelles 1824 et 1855 ~~font~~ font l'objet d'une protection en tant que « Oliveraie remarquable ».

Une remarque sur le fait que nous n'avons constaté aucune consultation au préalable sur ce sujet.

Nous tenons à signaler que nous acceptons cette labellisation, mais nous nous questionnons sur les modalités déclaratives de cette « injonction » ?
C'est notre questionnement.

D'autre part après consultation des documents en Mairie en tant que secrétaire suppléant de l'association ASPIC, je note que plusieurs parcelles comportant des oliviers remarquables en bordure d'oliveraies agricoles, et notamment le bas des parcelles 419 et 2389 et la totalité de la parcelle 2478 situées en contrebas du Chemin des trois bassins en bordure de l'oliveraie de Joël Guégan-Brufani, ainsi que la parcelle 441 séparée de l'oliveraie de Claude Martin par la Traverse de la Madonette ne font l'objet d'aucune protection.

L'inscription de ces quatre parcelles en espaces verts protégés permettrait de créer des zones de protection continue, de préférence à des zones de protection éparées.

A cette occasion j'attire l'attention du Commissaire enquêteur sur la nécessité de définir dans le Règlement du PLU les critères d'identification des oliveraies à protéger, de façon à protéger en priorité les oliviers centenaires en bordure d'oliveraies agricoles en favorisant les zones de protection continue sur les zones de protection éparées."

Autre sujet :

Sur les parcelles N° 1854 et 3109, 2 chênes ~~remarquables~~ mériteraient d'être notifiés en tant qu'arbres remarquables.

Espérant une prise en considération de ces notifications.
Cordialement.

Véronique Mazoyer Lagrange

V. Mazoyer

Frank Mazoyer Lagrange,
Secrétaire suppléant de l'association ASPIC.

16^h 15. N° Claude Martin 38 rue de
sirengers.

De plus, l'olivieraire mitoyenne de ce bois
qui doit être classé en N, mais au même titre
qu' toutes les olivieraires

J'ai constaté que certains olivieraires
avaient été oubliés ou "gommés"; ma question:
Comment ont été sélectionnées celles notées sur la
Planif actuelle. Sûrement par manque de
connaissances du territoire? Ce sont sûrement des
erreurs à corriger.

Quelle est la signification d'"olivieraire potentielle"?
Lorsqu'il y a des oliviers il faut les protéger un point
c'est tout!

Au vu du Rechauffement climatique qui est une
réalité, personne ne peut le nier, aujourd'hui
40° à 14h le 26/06/25, notre Environnement
notre village a besoin d'espaces verts et
donc la municipalité doit se montrer exemplaire
pour la protection et la conservation de
tous les arbres, oliviers et autres essences sur
notre territoire pour le bien être de la population
et de ses enfants.

Il faut donc arrêter de bétonner et
d'imperméabiliser les sols

De plus, notre village fait partie du PNR PA
et je n'ai vu à aucun endroit de préconisations
suivies par la charte signée par notre commune.
Sûrement un oubli mais il faudrait y
remédier pour la préservation de notre patrimoine
naturel et bocaler.

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e)

Alain CANOLLE

déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du 28 mai 2015

au 26 juin 2015

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de

31 (dont 2 collectifs :
M. Antoine et chemin Louis Ribes
et route de
M. Vallier)

de la page n° 1 et 21 (1^{er} cahier) et de la page n° 1 et 7 (2^e cahier)

~~En outre~~, j'ai reçu 17

lettres, notes écrites ou courriels qui sont annexés au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les 31

pièces qui y sont annexées et le dossier

d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le 26 juin 2015

à M. le Maire.

A

Spécialement

le 26 juin 2015

Signature

Alain CANOLLE
Commissaire enquêteur

Alain CANOLLE 21